

# **SAINT JULIEN DE CIVRY**

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 22 JUN 2018 A 20H30**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire

**Présents** : Didier ROUX - Patrice MAILLY - André TREMEAUD - Jean-Marie JOBARD –  
Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT - Armand BRIGAUD - Vincent FENEON - Isabelle GILLES - Valérie  
LACROIX - Valérie PILLOUX -

**Procurations** : Marion GAIN à Valérie AUPECLE – Hubert FENEON à Armand BRIGAUD – Jean-Marc DURY à  
Didier ROUX

**Absents** : Paul SAGE

**Secrétaire de séance** : Valérie PILLOUX, Valérie LACROIX

**Date de convocation** : 15 juin 2018

**Date affichage** : 18 juin 2018

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 25 mai 2018, pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire, Didier ROUX demande la possibilité de rajouter trois délibérations :

- Motion 11<sup>ème</sup> programme de l'agence de l'eau
- Devis pour travaux supplémentaires sur le site du cabinet médical
- Chèques à encaisser pour vente de matériel

Les délibérations concernant la modification des heures hebdomadaires du chauffeur de bus et de son accompagnatrice seront prises en septembre 2018 après 2 semaines de test des horaires.

### **Délibérations** :

#### **1/ Devis volet roulant sur bâtiment scolaire :**

Délibération reportée au mois prochain pour manque d'informations.

#### **2/ Modification des heures pour la surveillance à la cantine scolaire :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le RPI Saint Julien de Civry-Lugny les Charolles revient à la semaine à 4 jours d'école (le mercredi matin étant supprimé).

Il est nécessaire de revoir l'emploi affecté à la surveillance de la cantine scolaire.

L'emploi initial de 5.19 h / 35<sup>ème</sup> est supprimé. Un poste de 4.20 h / 35<sup>ème</sup> est créé.

**14 voix pour**

#### **3/ Modification des heures pour la surveillance des garderies périscolaires :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le RPI Saint Julien de Civry-Lugny les Charolles revient à la semaine à 4 jours d'école (le mercredi matin étant supprimé).

Il est nécessaire de revoir l'emploi affecté à la surveillance des garderies périscolaires.

L'emploi initial de 8.24 h / 35<sup>ème</sup> est supprimé. Un poste de 5.22 h / 35<sup>ème</sup> est créé.

**14 voix pour**

---

#### **4/ Modification des heures pour le poste d'Atsem :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le RPI Saint Julien de Civry-Lugny les Charolles revient à la semaine à 4 jours d'école (le mercredi matin étant supprimé).

Il est nécessaire de revoir l'emploi d'Atsem.

L'emploi initial de 27.91 h / 35<sup>ème</sup> est supprimé. Un poste de 25.37 h / 35<sup>ème</sup> est créé.

**14 voix pour**

#### **5/ Indemnité au comptable du Trésor :**

Le Maire présente la demande du comptable du Trésor Public.

Après discussion, le Conseil municipal décide le versement de l'indemnité pour l'année 2018 liée à la fonction de comptable à la perceptrice à un **taux réduit**.

**9 voix pour. 5 voix contre.**

#### **6/ Frais de fonctionnement des écoles du RPI :**

Le maire rappelle au conseil municipal que le Sivos a été dissous au 31 décembre 2016.

Une convention a été signée par les maires respectifs des 2 écoles du RPI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il est précisé : « En fin d'année civile, chaque commune de Lugny les Charolles et Saint Julien de Civry fait le décompte précis de ses dépenses et recettes citées dans les articles 1 à 5 pour procéder à une répartition équilibrée à 50 % pour chacune des communes.

Sur le plan pratique, la différence entre les deux montants sera divisée par 2, et ce montant sera versé par la commune qui a supporté le moins de frais »

- Pour l'année scolaire 2017.2018, Lugny doit verser à Saint Julien de Civry 179.04 €.
- Pour la dernière période du SIVOS, LUGNY doit également reverser 1 458,62 € à St Julien de Civry. Ce montant correspond à la moitié des 2 917,23 € de subvention du transport encaissés par Lugny les Charolles alors que c'était le SIVOS qui avait supporté la dépense du transport.

**14 voix pour**

#### **7/ Convention de prestation de service pour le matériel de protection incendie :**

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une convention de prestation de service proposée par la SAUR pour une assistance technique pour l'entretien du matériel de protection contre l'incendie.

Une 1<sup>ère</sup> convention de contrôle avait été signée en juillet 2010 pour une durée de 7 ans.

Afin de se mettre en conformité avec les exigences du schéma départemental de la défense incendie, cette mission de contrôle comporte un contrôle annuel de manœuvrabilité et un contrôle tous les 3 ans de la mesure manodébitométrique.

La durée de la convention sera de 3 ans à compter de sa notification. Cette convention se reconduira tacitement par période de 3 ans sans excéder une durée totale de 9 années.

**14 voix pour**

#### **8/ Soutien à l'agence de l'eau :**

Le Syndicat des Eaux du Brionnais demande aux communes adhérentes de délibérer pour soutenir une motion prise par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne qui demande à ce que l'argent issu de l'eau (redevance des utilisateurs, particuliers, agriculteurs, industriels, ...) soit affecté exclusivement à l'eau, et non pas à boucher quelques trous dans le budget de l'Etat.

**14 voix pour**

#### **9/ Devis pour travaux supplémentaires sur le site du cabinet médical-paramédical :**

Le maire présente des devis transmis par l'architecte et relatifs à des travaux de maçonnerie complémentaires à effectuer sur le mur d'enceinte sur lequel reposait en partie la construction qui a été détruite.

Après discussion, il est décidé de différer la décision et de demander des compléments d'informations à l'architecte.

#### **10/ Vente des étagères et armoires de l'ancienne bibliothèque**

Le mobilier a été vendu à différentes personnes de la commune pour un montant de 130€.

**14 voix pour**

## **Divers :**

### **1/ Point sur le paiement des loyers des différents locataires :**

L'état de paiement à fin juin des loyers des locataires est présenté au conseil municipal.

### **2/ Accessibilité de la mairie : point sur le chantier et ce qui reste à faire :**

- Devant la mairie : muret à crépir avec la pose de couvertines.  
végétalisation selon les conseils de Harm et Jay. Date à fixer
- Cour arrière de la mairie : plantation dans les massifs à l'automne 2018.  
Palissade en bois à poser

### **3/ Site médical : point sur les travaux et subvention :**

Le maire informe le conseil municipal que le planning est respecté.

L'infirmier Hervé GIRAUD fera un don de 250 euros pour financer la remise en état de la colonne dans le jardin.

### **4/ Avenir du café :**

L'huissier de justice a transmis début juin l'inventaire des biens au mandataire judiciaire. Une relance de l'annonce est prévue sur différents sites spécialisés ou non.

### **5/ Pique-nique communal :**

Il se déroulera à La Croix des Vignes à Prizy le dimanche 1<sup>er</sup> juillet. La municipalité de Saint Julien fait le point sur l'organisation (tables / bancs / cafetière / apéritif).

### **6/ PLUI :**

Le maire fait part à son conseil municipal d'une note de la Communauté de Communes Le Grand Charolais concernant la composition du comité de coordination du PLUI.

### **7/ Chalet sur site périscolaire :**

Le toit du chalet est à changer. La commission bâtiment se rendra sur place pour voir les solutions envisageables.

### **8/ Numérotation des habitations et dénomination des rues :**

La numérotation permet la localisation précise d'une maison pour différents services (urgences, pompiers, facteurs, GPS, etc. ). Le maire suggère de créer une commission pour procéder à l'inventaire des rues et des maisons sur l'ensemble de la commune. Certains conseillers proposent que cette commission soit constituée de tout le conseil car c'est une opération lourde. La proposition est validée.

### **9/ Départ en retraite du chauffeur de bus :**

A compter du 3 septembre 2018, Louise AVIDOR, chauffeur du bus communal, va faire valoir ses droits à la retraite. Des devis seront également demandés à des prestataires pour étayer la réflexion.

## **Questions diverses :**

### **1/ Judo club Charolais :**

L'ensemble des membres de l'association remercie la commune pour l'aide financière de 50 euros.

### **2/ Permanence de Madame la Députée :**

Madame Josiane CORNELOUP organise le 2 juillet une permanence à la salle de la mairie de Saint-Julien-de-Civry de 9h30 à 12h.

### **4/ Tableau offert par Sébastien Van Avenzaath:**

A l'occasion de son exposition à la Médiagora, Sébastien Van Avenzaath a tenu à offrir un tableau.

**Prochaine Réunion de Conseil Municipal :**

**Vendredi 20 juillet à 18h30**